

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la réalisation du **Système d'information des localités (SIL)** au Burkina Faso, le Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) porte à la connaissance du public burkinabè de l'organisation d'un recrutement de **cent douze (112) agents enquêteurs** pour exercer sur toute l'étendue du territoire national sur la période de mai à juillet 2024

1. Conditions de candidature pour les enquêteurs

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être âgé d'au moins dix-huit (18) ans et de 47 ans au plus au 31 décembre 2024 ;
- être titulaire du diplôme du Baccalauréat ;
- être de bonne moralité ;
- parler couramment au moins une langue nationale ;
- parler couramment le français ;
- être apte à effectuer des déplacements à moto sur de longues distances ;
- être disponible durant toute la période de l'enquête (Mai à Juillet 2024) ;
- avoir une expérience dans la collecte des données auprès des ménages est un atout ;
- avoir une expérience dans la collecte des données avec tablette ou smartphone est également un atout.

2. Inscription sur la plateforme de recrutement

Les personnes intéressées par ce recrutement sont invitées à s'inscrire en ligne sur la plateforme de recrutement de l'INSD www.emploi.insd.bf

Les candidats ont 48 heures à compter du jeudi 11 avril 2024 à 08h00 pour s'inscrire.

Les inscriptions prendront fin le samedi 13 avril 2024 à 07h59.

N.B : aucun dossier physique de candidature ne sera accepté à cette étape.

3. Procédure de sélection

La sélection des candidats se déroulera en trois (03) phases :

- **Phase 1: Présélection des candidats inscrits en ligne :**

Cette présélection consiste à retenir trois cents (300) candidats agents enquêteurs. Elle se fera sur la base des informations que les candidats auront fournies en ligne.

- **Phase 2 : sélection sur dossier**

Les candidats retenus à l'issue de la présélection de la phase 1 devront fournir à l'INSD dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la date de publication des résultats de ladite phase, un dossier physique composé de :

- une photocopie non légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport;
- une copie non légalisée du diplôme du Baccalauréat;
- des photocopies des attestations ou certificats de participation à des enquêtes pour les candidats ayant des expériences ;
- un curriculum vitae (CV) daté et signé faisant ressortir les expériences du (de la) candidat(e) (Maximum 2 pages).

NB : les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés.

A cette étape, cent quarante (140) meilleurs candidats seront retenus pour prendre part à la phase formation.

- **Phase 3 : Sélection définitive des agents de collecte**

A l'issue de la formation sur les modules de l'enquête, cent douze (112) agents enquêteurs seront retenus définitivement pour le terrain.

Les résultats de ces différents tests seront affichés dans les locaux et diffusés sur le site web et la page facebook de l'INSD.

Le Directeur Général



Boufeima OUEDRAOGO

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie



Ampliations :

- Secrétariat DG
- DRI
- PNASAD
- Structures concernées
- Osons